



Traduction certifiée de la langue polonaise

[notes du traducteur en italique, entre crochets ; document à traduire – copie, 1 page]-/-

Dossier n° 3041-I.Ds.32.2022

Varsovie, le 16 février 2022

Conformément à l'art. 131 alinéas 2 et 3 du Code de procédure pénale polonais, le Parquet Régional de Varsovie ayant son siège à ul. Chocimska 28 vous informe que :

le 10 février 2022 une décision a été rendue portant sur le classement sans suite de l'enquête dans le dossier n° 3041-I.Ds.32.2022 relative au fait d'avoir causé le 1er novembre 2011 un risque direct de catastrophe dans le trafic aérien suite à l'endommagement du système hydraulique, électrique et mécanique de sortie du train d'atterrissage, ce qui a provoqué un atterrissage d'urgence de l'avion Boeing 767 numéro SP-LPC sur l'aéroport Chopin à Varsovie, à savoir l'infraction visée à l'art. 174 alinéa 1 du Code pénal polonais – conformément à l'art. 17 alinéa 1 point 2 du Code de procédure pénale polonais suite à la constatation que l'acte ne porte pas de qualités d'une infraction.

Dans un délai de 7 jours à compter de la date de la publication de la décision, les victimes peuvent déposer une demande de signification d'une copie certifiée de la décision relative au classement sans suite de l'enquête. Ce délai est un délai de forclusion. Les victimes ont le droit de consulter le dossier de la procédure et de former un recours contre la décision au tribunal ayant la compétence pour statuer sur l'affaire.

Le recours doit être formé par l'intermédiaire du procureur qui a rendu la décision dans un délai de 7 jours à compter de la date de signification de la copie certifiée conforme de la décision. Ce délai est un délai de forclusion.

Un recours formé après ce délai est sans effet.

Je soussigné, Piotr Gumola, certifie la présente traduction conforme à la copie établie en langue polonaise, qui m'a été présentée.-/-

Piotr Gumola, traducteur assermenté de la langue française, inscrit sur la liste des traducteurs assermentés près le Ministre de la Justice en Pologne sous le numéro TP 103/14.-/-

N° de répertoire 119/2022 ; Nombre de pages de la traduction : 2 ; Varsovie, le 18 mars 2022.-/-

